



Décision de radiodiffusion CRTC 2013-63

Version PDF

Ottawa, le 19 février 2013

Robert G. Hopkins

Tagish (Yukon)

Dauphin Broadcasting Company Limited

Dauphin (Manitoba)

CFET-FM Tagish et CKDM Dauphin – Renouvellements administratifs

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de programmation de radio commerciale CFET-FM Tagish et CKDM Dauphin du 1^{er} mars 2013 au 31 août 2013, en vertu des modalités et **conditions** en vigueur dans les licences actuelles.
2. Le Conseil note que la demande de renouvellement de licence de CFET-FM n'a pas été reçue. Si le Conseil ne reçoit pas la demande de renouvellement de licence d'ici le **21 mars 2013**, le Conseil pourrait ne plus renouveler cette licence.
3. La présente décision ne règle en aucune façon les questions qui pourraient être soulevées quant au renouvellement de ces licences. Les personnes intéressées pourront soumettre leurs commentaires en temps opportun.

Secrétaire général

**La présente décision devra être annexée à chaque licence.*